Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉUNIES POUR LA PREMIÈRE FOIS À L'INVITATION DE PASCAL BROULIS

91 entreprises dialoguent sur la fiscalité

Le chef du Département des finances, Pascal Broulis, a réuni pour la première fois, lundi 26 septembre, les représentants d'une centaine d'entreprises vaudoises, lesquelles, par leur poids fiscal (direct et via leurs employés) sont les mammouths de l'économie vaudoise, afin d'évoquer avec elles l'évolution de la fiscalité et les conditions-cadre.

Sur les 100 entreprises sélectionnées, 91 ont répondu à l'appel et se sont faites représenter par un ou deux hauts dirigeants pour cette première rencontre qui s'est déroulée à l'Ecole hôtelière de Lausanne. Le Club des 100 est né.

Le conseiller d'Etat souhaite par cette démarche démontrer une volonté réelle d'écoute des milieux économiques et de rapprochement entre l'Administration fiscale et l'économie, en traitant des préoccupations des entreprises. Dans son préambule, il s'est arrêté quelques minutes sur le fonctionnement de l'Administration fiscale.

Fut ensuite présenté, en avant-première, un pan du Rapport sur la fiscalité vaudoise, rapport commandé par le Conseil économique du Canton de Vaud et qui vient d'être rendu. Comment augmenter l'attractivité fiscale du canton, jusqu'où gérer le rapprochement contribuable/Etat, comment alléger l'administration?

Les recommandations du rapport à ce propos ont permis à Philippe Maillard, chef de l'Administration cantonale des impôts, de rebondir en évoquant les pistes concrètes de simplification. En effet, si pour ce qui concerne la matière imposable et les déductions fiscales, la marge de manoeuvre du canton, en regard du droit fédéral, est quasi nulle, les conditions-cadre que le Canton peut offrir aux entreprises peuvent, elles, être sensiblement améliorées. Ainsi, M. Maillard a présenté un projet novateur concernant

l'impôt à la source et le transfert d'informations entre les employeurs et l'Etat. M. Broulis a repris le flambeau avec une mesure concrète qui sera mise en oeuvre immédiatement et qui évitera aux fondations exonérées l'obligation de déposer une déclaration d'impôt.

S'en suivit une discussion nourrie entre le conseiller d'Etat et le parterre de PDG et autres directeurs qui a permis de mettre en évidence l'importance des relations entre les entreprises et le fisc et la nécessité d'une collaboration de part et d'autre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 septembre 2005

DFIN, Pascal Broulis ou Philippe Maillard 079 310.84.27

Prés.Club des 100